



Raville

Bulletin municipal
Janvier 2023

Sommaire

LE MOT DU MAIRE	3
ETAT CIVIL / NOUVEAUX ARRIVES.....	4
ACTIVITE DE LA MUNICIPALITE	5
FINANCES	
REHABILITATION ET DEVENIR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	
L'ECOLE EN GAGE D'AVENIR	
LES PROJETS 2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	
INTERCOMMUNALITE	17
LE FOYER RURAL	19
REGARDS SUR L'EVOLUTION DU VILLAGE	23
INFOS UTILES	27
DECLARATIONS EN MAIRIE	
SE PROCURER DES DOCUMENTS IMPORTANTS	
AUTRES INFORMATIONS	
GESTION DES DECHETS	

Directeur de la publication : Mr Michel URBAN, Maire

Textes : Michel URBAN, Anne BOUCHE, Cyrille BECKER, Jean-Paul BECKER et Delphine BERGER

Photos : Etienne LACROIX

Conception et mise en page : Delphine BERGER et impressions faites par la mairie

Suivez les actualités !



Le mot du Maire

2022 ferme une page importante dans la commune : en 5 ans son paysage s'est transformé fortement.

Une école intercommunale, une micro crèche, 31 maisons (le dernier terrain du lotissement semble gelé par un investisseur gourmand de plus-value) et quelques nouveaux appartements de location ont vu le jour.

Le village - dont la population avait encore baissé au dernier recensement (262 habitants) - va faire un bond démographique très lourd (sans doute 100 habitants environ) de près de 40 %.

Ceci signifie un réel bouleversement culturel déjà perceptible.

D'abord un rajeunissement et puis un apport de « citadins » dans un milieu constitué pour beaucoup d'enfants du village...

Ce mélange devrait être enrichissant et aboutir à une dynamique nouvelle... si les bonnes volontés se mêlent et les égoïsmes étroits se restreignent.

Là je suis optimiste car les nouveaux arrivants se joignent peu à peu aux anciens et cela ressort notamment des réunions régulières et de la fête du village.

Bien sûr cela va passer par des soubresauts entre ceux qui regardent d'un œil méfiant les nouveaux venus et ces derniers qui vont devoir se faire à l'organisation un peu solidaire et nécessaire dans un village où les prestations municipales ne sont pas celles des grandes communes.

Tout passe par une indispensable tolérance et une volonté de prendre le bon dans cette nouvelle cohabitation en évitant le travers des ruraux d'autrefois qui, pour un fait banal, ouvraient des hostilités à vie voir transmises de génération en génération,

Il va donc falloir veiller à la mise en œuvre d'une harmonie nouvelle tout en entamant une période où les projets adaptés à notre croissance arrivent !

Le Maire
Michel URBAN

Etat civil / Nouveaux arrivés

➤ Naissance

Le 7 mai 2022, **Amicia GLEIM**
5, rue des Trois Cantons

➤ Mariages

Le 8 janvier 2022, **Florianne WOLFF et Grégory ZIPPEL**
8, rue de l'école

Le 27 août 2022, **Maud GUILLEMET et Yoann LEDOGAR**
2, rue de l'Arbre Morice

➤ Bienvenue à

Viera et Vitaly ANDRONIUK et leurs enfants

1, rue de l'Eglise

Calogéro LI CALZI et Véronique FAIVRE

5, rue des Bleues Terres

Maxime KIEFFER et Axelle SIBILLE

45, rue des Trois Cantons

Franck et Elodie SCHWABE et leurs enfants

1, rue de l'arbre morice

Jean-Baptiste TULPIN et Anne-Laure LUTZ

21, rue de l'Eglise

Renaud GEOFFROY

19, rue de l'Eglise

Adel et Rym YAHLALI et leur enfant

2, rue des vergers

Mehmet-Ali et Sati ILHAN et leurs enfants

4, rue des vergers

Ali et Ummahan BASTUG et leurs enfants

2, rue de l'école

Laetitia LEGRAND et ses enfants

11 Grand rue

Maxime KIEFFER et Melissa MULLER

48, rue des Trois Cantons

CADIEU Sébastien, VERRIER Amélie et leurs enfants

23, rue de l'église

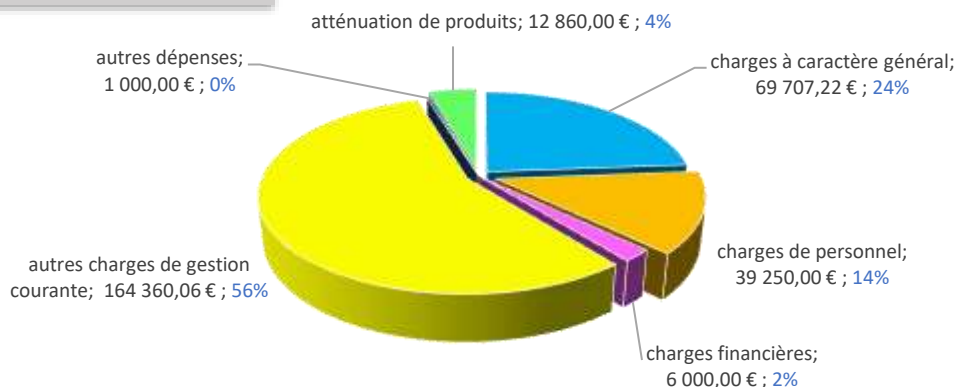




➤ Finances

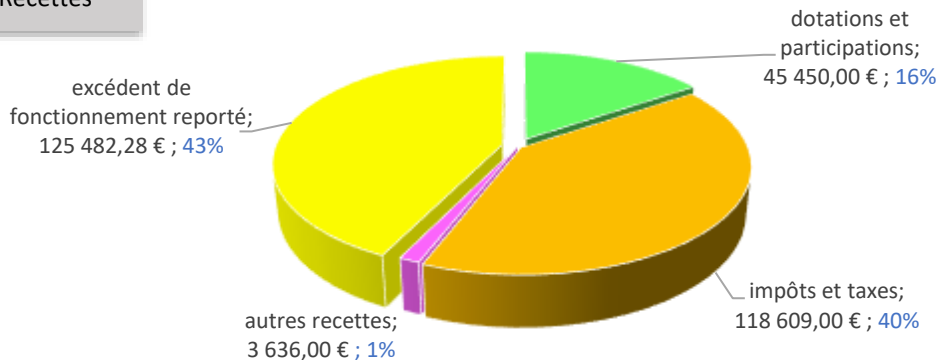
BUDGET COMMUNAL 2022 (à la date du 16 mars 2022)

FONCTIONNEMENT - Dépenses



Fait exceptionnel pour ce budget, la part importante des « autres charges de gestion courante » est due à un virement réalisé pour équilibrer le budget lotissement, égal au montant de la vente des deux parcelles qui étaient encore disponibles (82 854,06€) et apparaissaient en « stock ».

FONCTIONNEMENT - Recettes



LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2022

Aménagement

Achat terrain : 90 000 €

Administration générale

matériel technique, informatique... 11 500 €

Dépenses relatives aux travaux réalisés en 2021

Colombarium cimetière 7 158,92 €

Extension trottoirs et voiries rue du Pâtural 21 855 €

Les années 2022 et 2023 sont des années charnières pour le budget communal. Elles permettront de solder les grosses opérations débutées depuis 2017 (école et lotissement) et nous donnerons la possibilité, avec le concours des nouvelles habitations, de retrouver une capacité d'autofinancement plus élevée et ainsi d'engager de nouveaux projets.

BUDGET DU GROUPE SCOLAIRE 2022 (à la date du 16 mars 2022)

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	262 369,88 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	86 820,00
CHARGES DE PERSONNEL	161 350,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 656,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 043,88
Recettes	262 369,88 €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	69 000,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	160 454,18
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	32 915,70
INVESTISSEMENT	
Dépenses	17 776,52 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	6 000,00
IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	1 500,00
DEPENSES FINANCIERES	10 276,52
Recettes	17 776,52 €
VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 043,88
SOLDE D'EXCEDENT N-1	7 732,64

ÉTAT DES EMPRUNTS (à la date du 16 mars 2022)

Objet	Prêteur	Date obtention	Capital emprunté	Taux d'intérêt	Capital restant au 31/12/2021	Durée (mois)
Groupe scolaire	CAF	12/04/2018	93 100 €	1,00	74 480 €	12
Groupe scolaire	CDC	31/12/2017	170 000 €	1,88	153 545,65 €	300
Enfouissement réseaux et voiries	Crédit mutuel	04/06/2011	70 000 €	2,96	13 153,92 €	167
Enfouissement réseaux et voiries	Crédit mutuel	02/01/2014	250 000 €	1,818	160 868,22 €	240
TOTAL			583 100 €		402 047,79 €	

TAUX D'IMPOSITION 2022

Les taux d'imposition 2022 sont restés stables et n'ont pas évolué. Ils sont fixés respectivement à 30 % et 53,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Activité de la municipalité

➤ Réhabilitation et devenir des bâtiments communaux

PREAMBULE – CONTEXTE

La commune a décidé d'engager un programme global de rénovation des bâtiments communaux (mairie actuelle, ancien lavoir et atelier municipal). Ces bâtiments sont vétustes et ne répondent pas aux caractéristiques de confort que l'on attend aujourd'hui, notamment en matière d'accessibilité, d'exigence thermique et même de sécurité pour le lavoir.

Après étude des différents scénarii (sur la base d'une étude faite par MATEC), prenant en compte autant les critères économiques que les critères de fonctionnalité, la meilleure solution qui s'est imposée, s'avère être la rénovation des bâtiments existants qui comprend :

- la réhabilitation du lavoir en nouvelle mairie, salle communale et halle couverte ;
- la rénovation du bâtiment mairie/ancienne école avec la création de 4 appartements ;
- la création d'un local de rangement au lieu et place de l'ancien abri bus ;
- la réhabilitation de l'actuel foyer en atelier municipal.

Ces investissements seront progressifs et s'étaleront sur plusieurs années.

PROJET 2023

Le premier chantier, prévu dès 2023, porte sur la réhabilitation du lavoir dans son ensemble pour en faire une salle communale multi-activité, un nouvel espace administratif communal et une halle couverte. Ce projet a été pensé avec le cabinet d'architectes GUERISI (maître d'œuvre pour la réalisation du groupe scolaire).

La création d'un bâtiment entièrement neuf a été écarté compte tenu du coût trop élevé, surtout à emplacement identique, car il ne faut pas aliéner le terrain existant. En effet, le terrain de foot contigu est précieux et doit être conservé en l'état pour permettre le déroulement d'activités extérieures. L'aménagement d'une aire sportive est également prévu pour venir compléter l'offre proposée aux habitants.



PLAN DE LA ZONE D'INTERVENTION

Ce premier projet sera complété par la création d'un abri couvert et fermé au lieu et place de l'ancien abri bus qui servira au rangement des matériels communaux.

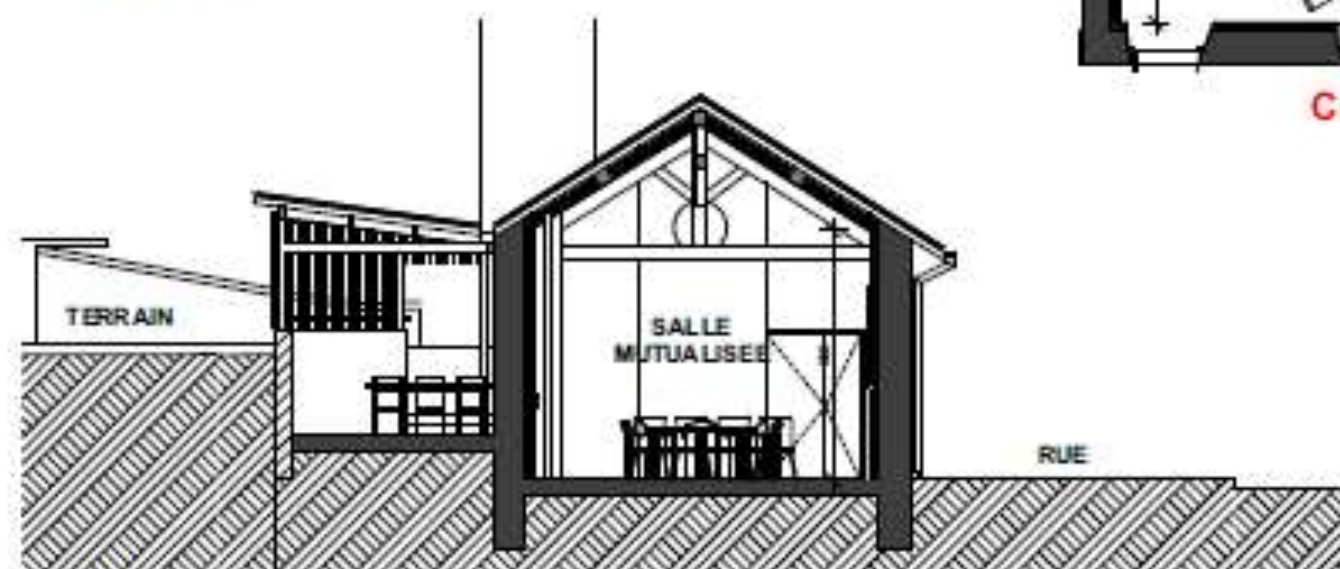
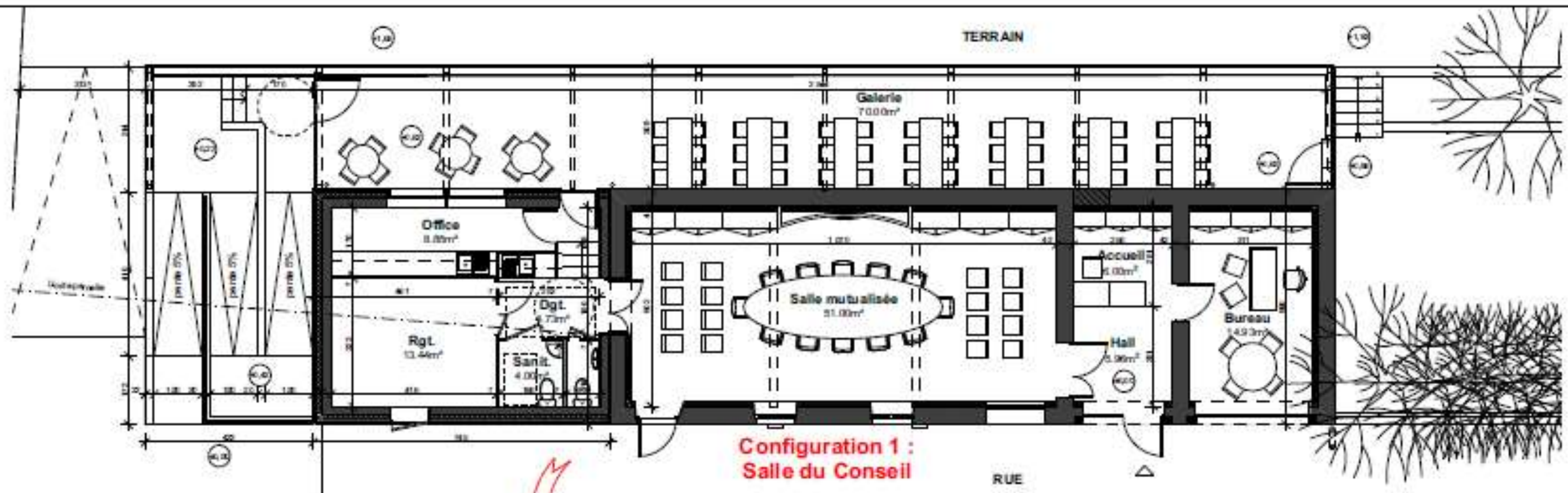
OBJECTIFS DU PROJET

- Créer une salle multi-activités d'une surface de 50 m² environ correspondant aux besoins des différent-e-s utilisateurs-trices des locaux habituels (habitants et associations)
- Créer un point d'accueil informatique en libre-service dans la partie administrative destiné aux personnes ne disposant pas d'un outil informatique ou peu à l'aise avec les services en ligne
- Mutualiser les bâtiments pour optimiser leur utilisation et ainsi limiter les coûts d'investissement mais aussi et surtout les frais de fonctionnement
- Profiter de ces travaux pour remettre en valeur ce patrimoine communal et offrir un lieu convivial approprié aux besoins

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Un tiers du bâtiment actuel sera voué à l'accueil et bureaux de la mairie. Au-dessus de cet espace un nouveau solivage bois permettra de réunir les archives. Les deux autres tiers de l'ancien bâtiment seront destinés à une grande salle communale. Une nouvelle extension (de plus grande emprise) remplacera l'extension existante construite sommairement et abritant aujourd'hui les matériels communaux. Ces matériels seront rangés dans l'abri prévu en lieu et place de l'ancien abri bus. Cette nouvelle extension recevra les sanitaires, une petite kitchenette, un espace de rangement et à quelques marches plus hautes, un office donnant directement sur une coursive arrière. En effet, à l'arrière du bâtiment, et jouxtant le terrain de foot et de jeux, se trouve une large coursive semi-enterreé et couverte servant également de stockage... Elle sera convertie dans le cadre de ce projet en halle, qui sera un lieu de rassemblement pour les fêtes, les différentes manifestations ou les marchés du terroir.

<u>Cout des travaux (estimatif)</u>	592 675 €
<u>Subventions demandées</u>	
Région (16%)	94 828 €
Moselle Ambition (24%)	142 242 €
DSIL (Etat) (30%)	177 802 €
<u>TOTAL subventions attendues</u>	414 872 €
Reste à la charge de la commune	177 803 €





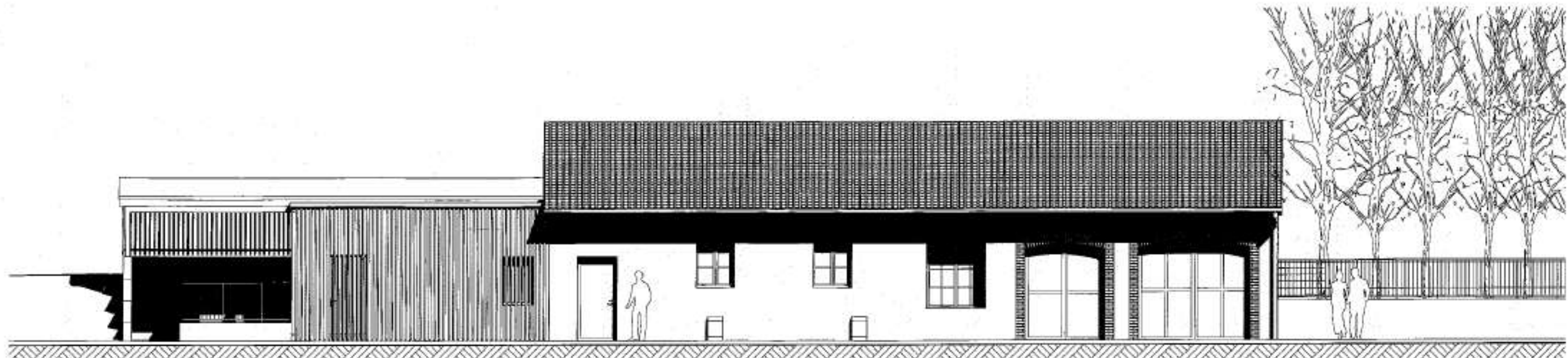
PERCEPTION DEPUIS LA RUE



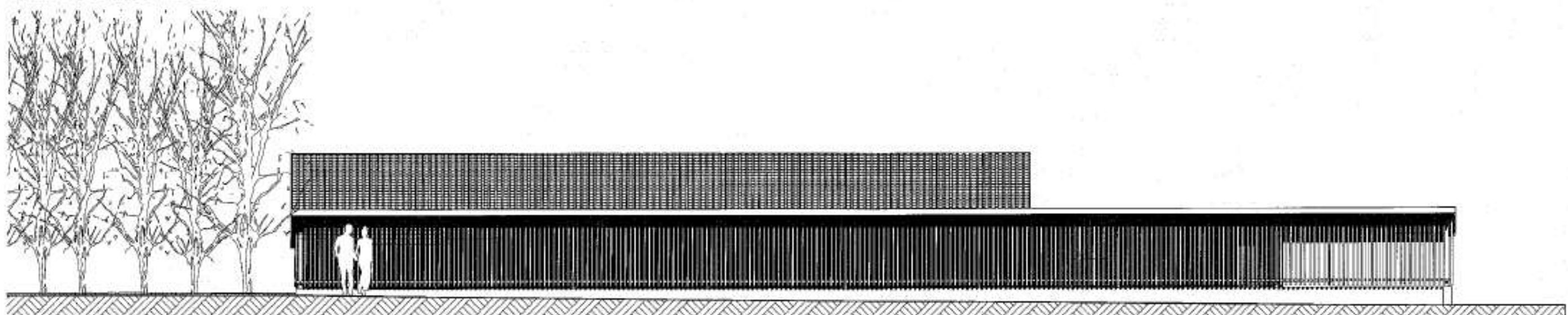
SALLE DU CONSEIL



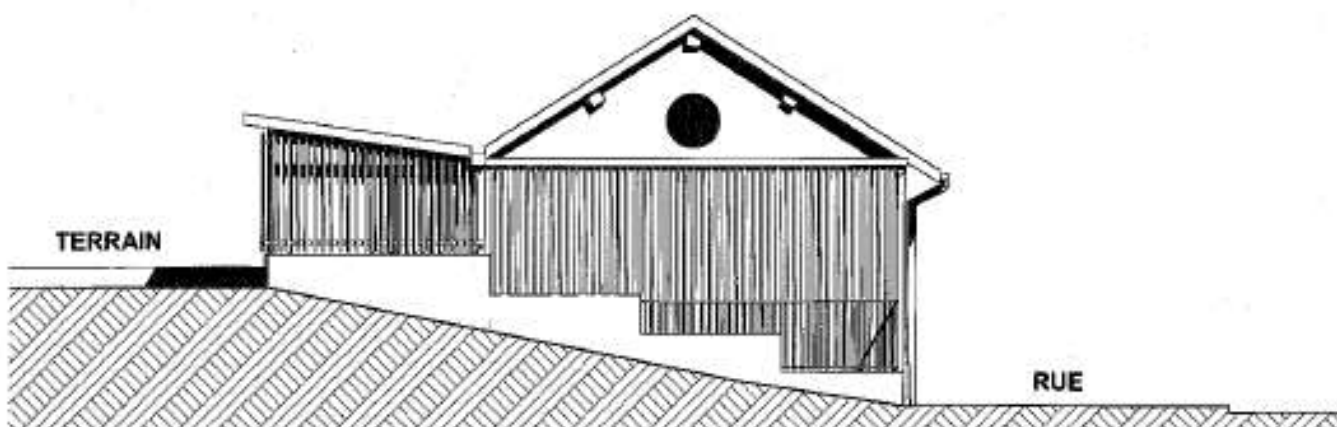
GALERIE



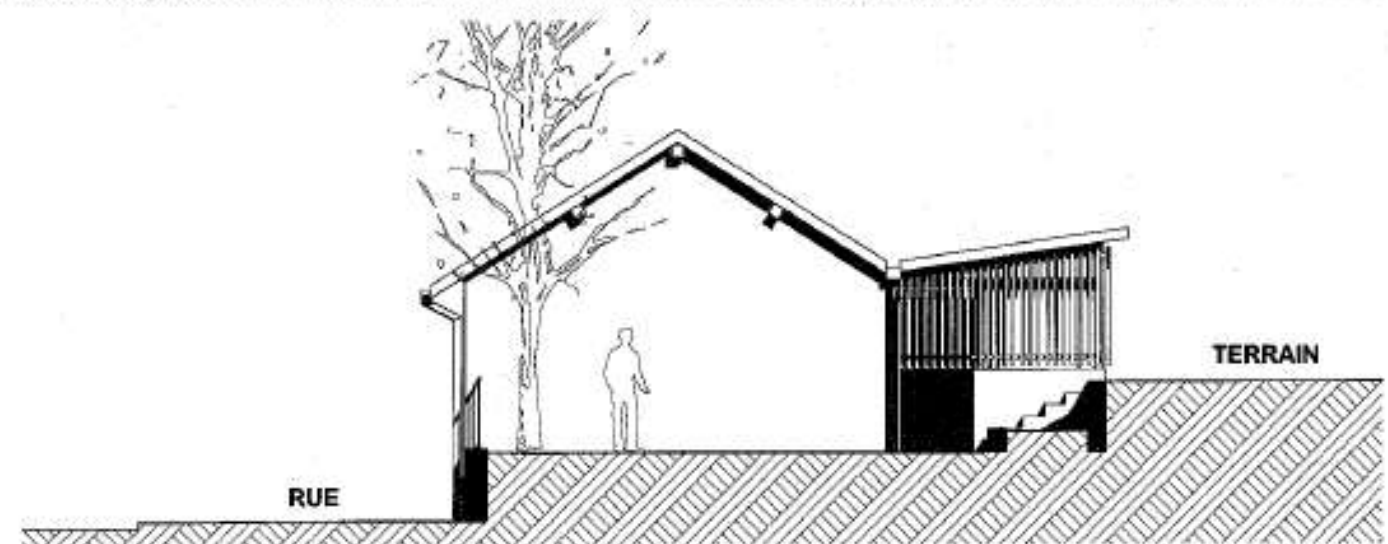
ELEVATION EST



ELEVATION OUEST



ELEVATION SUD



ELEVATION NORD

Activité de la municipalité



➤ L'école en gage d'avenir

L'école est pour les 3 communes avoisinantes un choix qui s'est réalisé après des années de volonté contrariée par le blocage d'un syndicat existant dont certains membres refusaient de considérer le seul bien des enfants pour conserver la notion « un village une église une école ».

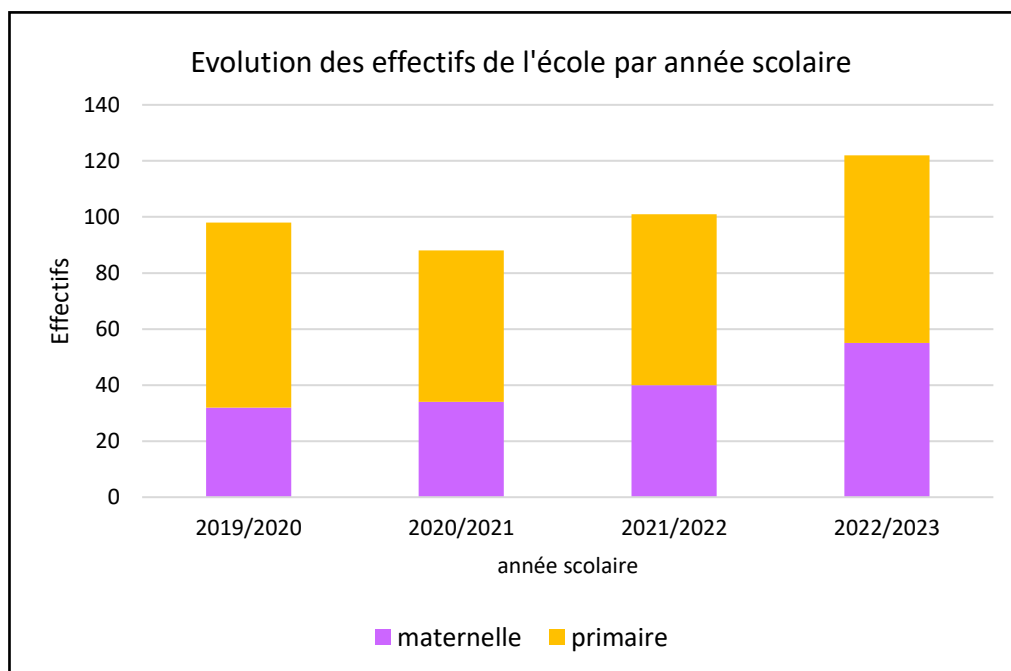
Lancée en 2017 sur la base de 4 classes possibles, elle a été finalement et fort heureusement portée à 5 désormais indispensables.

C'est une belle réalisation à la fois moderne et conçue pour durer mais qui a nécessité un engagement financier lourd et pèse aussi par son coût de fonctionnement plus élevé que les classes vétustes existant auparavant dans chaque commune et dépourvues de lieux communs et de périscolaire organisé (seul existait un module complété par l'occupation transitoire de la salle du foyer).

Ce bond dans la modernité a amené la nécessité de préserver un avenir que seul un maintien des effectifs dans le temps pourra permettre.

Chacune des trois communes s'est employée à développer son urbanisme pour « nourrir » cet effectif.

A Raville, un lotissement de 32 places a été lancé ... vendu en deux ans avec des répercussions quasi immédiates sur les effectifs de l'école.



EFFECTIF ECOLE 2022 / 2023					
	Raville	Servigny- lès-Raville	Foulligny	Extérieur	TOTAL SECTION
PETITE SECTION	8	10	1	0	19
MOYENNE SECTION	10	7	1	1	19
GRANDE SECTION	8	5	3	1	17
SS-TOTAL MATERNELLE	26	22	5	2	55
CP	3	4	2	2	11
CE1	6	5	1	1	13
CE2 / CM1	10	7	2	1	20
CM2	9	8	3	3	23
SS-TOTAL PRIMAIRE	28	24	8	7	67
TOTAL	54	46	13	9	122

Le tableau ci-dessus décrit un équilibre intéressant des effectifs et surtout une prééminence de Raville alors que notre commune n'est pas la plus peuplée. Il confirme le bon choix fait à l'origine mais n'exclut pas de maintenir dans toutes les communes une politique d'urbanisme adaptée

Parler de l'école c'est aussi parler du périscolaire qui connaît un succès grandissant... et induit un coût grandissant aussi.

Plus de 70 enfants inscrits de manière de plus en plus régulière c'est donc la nécessité d'un encadrement plus lourd (1 animateur pour 10 enfants en maternelle pour 14 en primaire). Actuellement à 6, il va certainement passer à 7 à la rentrée.

Enfin l'école est précédée aussi d'un besoin de garderie qui est désormais assuré dans les 3 communes particulièrement à Raville où la micro crèche qui a vu le jour sur un terrain communal à fin 2021, fonctionne parfaitement.

Ce point sur l'école appelle à une vigilance et sans doute, entre autres, à des choix de mise en œuvre d'appartements de location qui (voir ce qui se passe à Servigny-lès-Raville) amènent une rotation plus forte des habitants et donc participe à la régulation de la pyramide des âges.

LE PÈRE NOËL
N'A PAS OUBLIÉ
LE PÉRISCOLAIRE



➤ Les projets 2023 du Conseil municipal des jeunes

Vendredi 16 décembre 2022, les jeunes ont présenté au Conseil municipal les projets qu'ils proposent de réaliser courant 2023.

Véritable groupe de travail, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est amené à s'impliquer dans la vie municipale et à être force de proposition. Les 5 jeunes (Jeanne LEFRANT, Suzie GOBILLOT, Arthur BECKER, Maël LABRADO et Robin BECKER) élus depuis 2 ans, ont pu participer à de nombreuses actions et mener à bien plusieurs projets :

- Nettoyage de printemps de la commune,
- Participation à la création de l'aire de jeux dans le nouveau quartier,
- Participation à l'organisation des jeux lors de la fête patronale,
- Décoration du sapin de Noël,
- Organisation d'un goûter de Noël.

Ils souhaitent poursuivre leur investissement et propose pour 2023, de travailler, entre autres choses, sur la **réhabilitation d'un chemin communal** (matérialisé en orange sur le plan ci-dessous) avec **installation d'un parcours de santé**. Ils travailleront ensemble sur toutes les étapes de la conception à la réalisation de ce projet.



Ils souhaitent également pouvoir acheter de **nouveaux filets pour les buts du terrain de foot**.

Ils envisagent aussi de travailler sur la **décoration du village pour Noël 2023** et d'organiser une **action au profit du Téléthon** (vente de brioche ou de croissants).

Les jeunes ne manquent pas d'idées pour l'année à venir. Mais avant de pouvoir engager ces nouveaux projets, ils vont devoir préparer leur campagne électorale. Elus pour 2 ans, leur mandat arrive à terme au 1^{er} trimestre 2023. **De nouvelles élections sont prévues courant mars 2023.**

Qu'est-ce que le Conseil municipal des jeunes ?

Le CMJ, ça sert à quoi ?

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. Ils apportent leurs points de vue et leurs idées sur les projets de la commune.

Les conseillers jeunes élus sont les représentants de tous les jeunes de la commune. Ils consultent et tiennent compte des envies et des attentes de l'ensemble des jeunes du village.

Qui fait partie du CMJ ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de 9 élus maximum de 7 à 16 ans ayant reçu l'accord de leurs représentants légaux.

Combien de temps dure mon engagement au sein du CMJ ?

Le CMJ est établi pour deux ans.

Et à quoi je m'engage ?

- à participer autant que possible aux différentes réunions
- à faire preuve d'esprit collectif
- à être force de proposition
- à participer aux différentes manifestations

Je souhaite être candidat

Pour candidater, il suffit de remplir les conditions suivantes :

- Habiter à Raville
- Avoir entre 7 et 16 ans
- Avoir l'autorisation de ses parents
- Déposer une candidature en mairie

Les dates à retenir

- **lundi 20 février 2023** au plus tard : dépôt des candidatures sur une feuille A4 à la mairie ou par mail à accompagnées d'une autorisation parentale d'être candidat. Les candidatures seront ensuite diffusées sur le site Web de la commune et affichées sur le panneau d'affichage.

- **dimanche 5 mars 2023 de 10h à 11h30 en mairie** : vote des jeunes

- **dépouillement le 5 mars 2023 à la fermeture du bureau de votes** par le comité de pilotage (ouvert au public)



Alors rejoins le CMJ de Raville !!!!

La **Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange** regroupe 28 communes. Elle assure de nombreux services publics de la vie quotidienne pour les habitants du territoire tels que : développement économique, tourisme, environnement (collecte des déchets, lutte contre les inondations, gestion des milieux aquatiques, assainissement, espaces naturels, économies d'énergies), petite enfance (Relais Parents Enfants - RPE), animation culturelle...

Vos élus municipaux siègent dans différentes commissions thématiques.

Delphine BERGER, conseillère communautaire siège au conseil communautaire.

Suppléant : Pierre BENOIT

Delphine BERGER est Vice-présidente en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI), de la trame verte et bleue et du Plan Climat (PCAET).

Cyrille BECKER siège à la commission « eau et assainissement », André EHRARD aux commissions « Urbanisme et habitat » et « Aménagement du territoire et Pierre BENOIT aux commissions « Transition écologique et énergétique » et « Gestion du patrimoine mobilier et immobilier ».

Mélanie BECKER représente la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

➤ Retrouvez tous les services de la Communauté de communes sur <https://www.cchcpp.fr>

➤ **CONTACT** : 03 87 64 10 63

1bis route de Metz 57530 PANGE



Des aides pour mes travaux de rénovation énergétique

Isoler mon logement, choisir mon chauffage, trouver des aides financières, des artisans garants de l'environnement, analyser des devis...

Des spécialistes vous conseillent et vous accompagnent. Le conseil sur les aides et les actions à entreprendre est un service **GRATUIT** proposé par la CCHCPP.

➤ **CONTACT** : www.alec-paysmessin.fr

☎ 03 87 50 82 21

✉ info@alec-paysmessin.fr

En complément, la CCHCPP a mis en place un dispositif d'aides aux particuliers pour encourager certains projets de rénovation, tels que le remplacement de chaudières obsolètes l'installation de chauffe-eaux solaires et thermodynamiques ou encore la rénovation de façade par isolation extérieure.



Les aides sont à demander avant le démarrage des travaux. Tous travaux acquittés avant le dépôt du dossier ne seront pas éligibles au dispositif.

Le règlement d'attribution des aides aux particuliers pour les énergies renouvelables est consultable sur le site de la CCHCPP.

Circuits de randonnée



Treize chemins de randonnée pour 124 km de sentiers pédestres et une voie verte qui s'étend sur 12 km, ont été aménagés par la Communauté de communes Haut-

chemin Pays de Pange.

Les circuits de randonnée sont disponibles sur

www.cchcpp.fr/fr/promenades-diverses.html

Environnement

La CCHCPP, un Territoire Engagé pour la Nature !

Depuis 2017, la CCHCPP développe un projet en faveur de la Trame verte et bleue et en 2022, elle a rejoint les Territoires engagés pour la Nature (label national).



Des actions de connaissance de la biodiversité du territoire, de création de haies ou encore la mise en place d'animations auprès du grand public et du public scolaire... de nombreuses actions concourant à la préservation du cadre de vie et de l'environnement du territoire sont engagées par la CCHCPP.

Preuve en est le nombre conséquent d'interventions réalisé dans les écoles du territoire :

- 2019/2020 : 24 interventions en classes d'élémentaires - présentation et jeu sur la TVB (499 élèves) ;
- 2020/2021 : Animation nichoirs : 20 interventions auprès des classes élémentaires (365 élèves) et sortie scolaire « Habitats de la TVB » : 44 classes d'élémentaires (936 élèves).

Réduisons nos déchets

La CCHCPP est engagée au sein de démarches qui concourent à réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire. Pour cela, des actions précises sont engagées pour réduire les déchets, encourager le réemploi des matériaux et enfin, mieux recycler, au travers des axes suivants :



- Le déploiement de zones de compostage partagées
- L'instauration d'une redevance incitative sur l'ensemble du territoire
- La mise en place de contrôle d'accès à l'entrée des déchèteries
- Le recrutement d'une chargée de prévention permettant de mener des opérations de sensibilisation et de prévention.
- L'élaboration d'un Plan Local de Prévention des déchets (qui est en cours de construction).

Ces actions se conjuguent avec la simplification des consignes de tri sur notre territoire. Tous les emballages en plastique (bouteille, barquette en polystyrène, pot de yaourt...), les bouchons, couvercles sont maintenant recyclables et sont à mettre dans les sacs jaunes pour la collecte en porte-à-porte.

LA COLLECTE EN QUELQUES CHIFFRES :

- 2362 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été ramassées en 2022 contre 2518 tonnes en 2021.
- 355 tonnes de matériaux recyclables (emballages sacs jaunes) collectées en 2022 contre 234 tonnes en 2021, notamment en raison de la mise en place des extensions de consigne de tri en Janvier 2022.
- 540 tonnes de fibreux collectées en point d'apport volontaire contre 633 tonnes en 2021.

Le traitement des déchets représente un coût financier important qui ne cesse de croître. Le défi pour la CCHCPP est de réussir à maintenir des tarifs qui restent stables. Réduire les déchets ménagers peut permettre de maîtriser ce coût.

Et toujours des composteurs en vente à des prix très compétitifs !

Renseignements auprès de la CCHCPP

Le foyer rural



Pour l'année 2022, le foyer a su encore vous proposer de multiples activités. L'assemblée générale a eu lieu le 18 novembre 2022. Lors de cette assemblée, une élection a été faite pour un nouveau bureau.

✓ Bureau :

Président : Nicolas BECKER

Vice-président : Denis DUCLERMORTIER

Secrétaire : Catherine DECLERCQ

Trésorière : Delphine BERGER

✓ Membres actifs :

ANCIAUX Didier, BECKER Jean-Paul, BECKER Nicolas, BERGER Delphine, DECLERCQ Catherine, DUCLERMORTIER Denis, LEFRANT Jérôme, LOUYOT Sabine, WEBER Thibaut, WERMEISTER Aubry et ZIPPEL Grégory

Le bilan financier est négatif (cf. détails dans le tableau ci-dessous).

COMPTE DE RESULTAT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

	POSTES	RECETTES	DEPENSES	SOLDES	Observations
Régularisation 2021	St Nicolas et fête patronale	0,00	53,99	-53,99	
Manifestations et activités	Atelier couture	0,00	281,89	-281,89	
	Geocaching	0,00	11,10	-11,10	
	Marches	62,00	24,00	38,00	
	Sortie vélo 8 mai	12,00	37,03	-25,03	
	Pâques	0,00	89,40	-89,40	
	Fête patronale	5 427,40	3 875,74	1 551,66	reste 10,90€ à encaisser
Autres	Cotisations	619,00	0,00	619,00	
	MAIF	0,00	157,95	-157,95	
	Frais bancaires	0,00	101,98	-101,98	
	Investissements	1 000,00	3 624,18	-2 624,18	achat tentes + crêpière + 2 barbecues + machine à hot dog
	Consommables	0,00	70,00	-70,00	
	Intérêts 2021	26,30	0,00	26,30	
	Location matériels (x2)	42,00	0,00	42,00	
	Locations salle (x9)	474,00	0,00	474,00	
	Cagnotte Ukraine	1 020,00	1 020,00	0,00	
	TOTAUX	8 682,70	9 437,07	-754,37	

en euros

✓ De nombreuses activités ont été réalisées cette année :

- la traditionnelle **chasse aux œufs** le 16 avril.
- une **initiation au géocaching** avec la technique de recherche préparée par M. Coispine. L'activité a eu lieu en juillet avec environ 12 enfants de tout âge. Au mois d'août, une autre sortie a été proposée mais faute d'un nombre d'inscrits suffisant, l'activité n'a pas pu être organisée.

- **3 marches familiales** (septembre, mars et juin) ont été organisées par Denis DUCLERMORTIER. Elles ont réuni 80 adultes et 25 enfants (principalement des personnes du village). Deux parcours par marche ont été proposés vers trois horizons autour de Raville.



- **une sortie vélo** a été organisée au mois de mai proposant deux circuits : un familial et un plus expert vers le Bambesch.



- le **défilé d'Halloween** avec la participation d'un grand nombre d'enfants et même les parents ont joué le jeu en venant déguisés !



- **Atelier dentelle aux fuseaux** qui se réunit tous les lundis après-midi : Les dentellières de la Nied 14 personnes y participent. Les dentellières ont pu participer à la fête du village (démonstration et exposition) ainsi qu'à Courcelles étincelle et à la route des crèches.
- **Atelier couture** qui se tient le samedi après-midi une semaine sur deux. 9 personnes y participent. Chacune apporte sa machine et façonne des vêtements.

- La fête du village les 27 et 28 août
- 25 à 30 bénévoles du village ont participé
- pas de formule pizza cette année mais une formule barbecue - hot-dog proposée le samedi soir et un repas le dimanche midi avec jambon à la broche sur réservation.
- deux groupes de musique ont pu assurer l'ambiance du samedi soir et « Lucas et les Pangies » le dimanche
- des animations pour les enfants de tout âge, en lien avec le CMJ, ont pu être proposées le samedi après-midi et ça a bien fonctionné.
- la tournée des rubans a fait tout le tour du village.
- mise en place dimanche matin d'un marché du terroir et artistique.
- investissements réalisés par la commune et utilisés pour la fête :
 - à l'aide de la subvention obtenue par l'UEM pour un montant de 1000€ : 2 barbecues, une crêpière et une machine à hot-dog
 - avec les deniers du foyer : achat de 2 tentes de 6x3m et les gobelets



- La tournée de Saint-Nicolas le 4 décembre.
- Le goûter de Noël organisé avec le conseil municipal des jeunes le 21 décembre.

✓ Programme prévisionnel des activités 2023

Encore de nombreuses activités seront organisées cette année avec un objectif de pouvoir proposer **une activité par mois**.

- 4 février à 20h : soirée jeux 
- pendant les vacances scolaires de février : stage de danse
- 4 mars à 20h : soirée jeux 
- mi-mars (encore à définir) : marche 
- 8 avril : chasse aux œufs 
- 14 mai : sortie vélo 
- mi-juin (date encore à définir): fête de la musique + jeux inter villages
- 19 et 20 août : fête du village
- 10 septembre : marche 
- 31 octobre : horrible défilé d'Halloween 
- 17 novembre : soirée « beaujolais »
- 9 décembre : décoration du sapin de Noël 
- 10 décembre : défilé du Saint-Nicolas 
- 20 décembre : Goûter de Noël

✓ Ateliers

L'atelier « dentelle aux fuseaux » poursuit son ouvrage tous les lundis après-midi dans l'ancienne classe d'école dans les locaux de la mairie.



Atelier « couture » est une nouvelle activité apparue en 2022. Dans le même lieu, des couturières s'y retrouvent le samedi tous les 15 jours.

Le foyer remercie tous les bénévoles qui sont là pour aider à l'organisation de toutes les activités.

Regards sur l'évolution du village

A l'occasion du 250^{ème} anniversaire du rattachement de Raville à la France, une causerie a été organisée le 25 octobre 2019 sur le thème « un château – une église – un gibet : le bon vieux temps ? ».

Nous nous sommes attardés sur l'emplacement du château et sur celui du gibet.

Aujourd'hui notre attention portera sur 2 aspects : la structure du village et le boisement du ban communal.

Le village



Extrait du plan cadastral de 1803

On remarque 2 parties vides de constructions :

- vers le Nord : les parcelles 297, 298 et 299
- vers le sud : le secteur dénommé « Pâtural »

un siècle plus tard,

(extrait du cadastre de 1900, en vert les jardins)

les deux espaces sont occupés par deux corps de ferme avec une cour centrale.



(◄) En passant par Raville, petit village situé dans un assez joli vallon, nous visitâmes deux fermes nouvellement construites ...

L'une des fermes appartient à un habitant du Palatinat, M. R ... et l'autre à un grand propriétaire du pays.

Quoique nouvellement construites, ces fermes m'ont semblé mal distribuées dans leur intérieur. Elles forment, il est vrai une enceinte, mais cette enceinte est trop exiguë ; les bâtiments se touchent, de sorte que le danger de feu existe toujours. Dans la première, la grange est en outre fort éloignée des écuries, ce qui entraîne une perte de temps pour le transport de la litière et du foin. En revanche, l'emplacement du fumier (●) m'a semblé beaucoup plus convenable que dans les fermes du pays : il est disposé d'après la méthode allemande, c'est-à-dire qu'il forme un parallélogramme creux, surtout sur un de ses côtés. Le fond est dallé et l'emplacement est tout entouré d'un canal où se rassemble le purin, et d'où il s'écoule par un conduit souterrain, dans une fosse longue, également murée et placée en dehors de la cour ; de là il est pompé dans des tonneaux pour être ensuite conduit dans les champs et principalement dans les prés.

Cette méthode, qui malheureusement est une innovation dans la contrée, on pourrait même dire en France, est certainement excellente, ...

Du reste, il est malheureusement trop probable que les fermiers qu'aura M. R... ne sauront tirer parti ni du canal ni de la fosse à purin, et qu'ils se hâteront de laisser couler ce précieux liquide pour lequel nos braves cultivateurs lorrains paraissent avoir une antipathie bien prononcée.

Deux exploitations agricoles avec des destins différents

* celle dans la partie Nord du village (4, rue des Chenevières)

Elle est exploitée par XARDEL (maire de Raville de 1893 à 1918) puis par Louis LACROIX auquel succède Henri LACROIX. Elle est vendue en 1970 à Georges ANDRÉ puis cédée en 1991 au GAEC ERHARD de BROUCK. Suite à l'obligation de mise aux normes des bâtiments d'élevage tout le troupeau est transféré à BROUCK, et il ne reste actuellement à Raville que la partie polyculture.

* celle au lieu-dit Pâtural (25, rue des 3 cantons)

Propriété du baron DE RESSAC, demeurant au château de la Touche - MARNAY -Vienne, elle est exploitée par Paul HANRION jusqu'en 1903. Le bail est repris par Henri BECKER et Jean-Baptiste LEMOINE (beaux-frères), puis par Léon BECKER. En 1982 les bâtiments sont vendus au GAEC MELIGNER frères - Benoît RICHARDIN. Les bâtiments n'étant plus adaptés au matériel moderne, ils sont revendus à la SCI des 3 cantons (gérée par Vincent CUFFARO) qui y crée le Domaine de Raville avec deux salles de réception dans la grange et un grenier à fourrage.



4, rue des Chenevières

Ce qui reste du portail d'entrée : on peut distinguer à droite le montant du pilier du portail et une borne charretière



25, rue des 3 cantons

Le porche d'entrée avec sa grande porte en bois est surmonté d'un pigeonnier. Sa largeur était une entrave pour l'accès à la cour du matériel agricole, mais la cour était ainsi isolée de la voie publique.



Sur sa clé de voûte, on peut encore lire la date de la construction : 1833

Le boisement du ban communal (voir aussi Raville, janvier 1997, pages 5 et 6)



Extrait du plan cadastral de 1803

(en bleu clair, les prés)

A l'époque, il y a 5 bois :

- le bois de Moule
- le bois de Ladmecker
- le bois du Krumenheck
- le bois de Metz
- le bois de Machecourt, le plus important en superficie, qui va jusqu'au ban de Servigny

situation actuelle (en vert clair : les prés) :

il reste que le bois de Machecourt (en vert plus foncé) qui a perdu environ la moitié de sa superficie

Une explication :

... deux fermes nouvellement construites, créées sur des terrains provenant de bois défrichés qui avaient été vendus par le Gouvernement.



D'autres défrichements ...

De Raville à Fouligny, autre village ... on suit le vallon. Le bas se compose de prairies, les pentes sont la plupart cultivées. Le sommet des collines est encore garni de bois ; néanmoins de nombreux et grands défrichements s'opèrent ici, et bientôt sans doute cette contrée deviendra comme une partie du reste de la France. Déjà on aperçoit des plaines immenses, jadis couvertes de bois, qui n'offrent plus un seul arbre.

et leurs conséquences ...

sur la population

Loin de s'enrichir par ces défrichements, cette contrée semble s'appauvrir ; le grand nombre de jeunes gens qui en sort annuellement pour se vendre comme remplaçants militaires, pourrait déjà seul le prouver

sur les sols

... une vaste étendue, ..., qui avait été cultivée et ensemencé en navette. La terre n'avait probablement pas été bien préparée, car la navette n'avait réussi que partiellement. La muance du sol, ..., faisait de reste mal préjuger de sa fertilité. Il ne serait pas impossible qu'en défrichant le bois on n'eût pas tué la poule aux œufs d'or, comme c'est déjà arrivé si souvent.

Une problématique encore d'actualité !

Et un fait rassurant : le ressenti écologique existait déjà, mais sous une forme moins hors sol.

Jean-Paul BECKER

Maire Honoraire de Raville

(►) toutes les citations sont extraites du « Journal d'agriculture pratique, de jardinage et d'économie domestique » Bureau de la maison rustique, 1837 – au chapitre « voyage agricole en Lorraine »

(●) le fumier se trouve à l'intérieur de la cour. Dans le reste du village, il est situé devant l'étable sur l'usoir communal ou sur une place publique.



➤ Déclarations en mairie

• RECENSEMENT CITOYEN

Se faire recenser en Mairie dès ses 16 ans pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Cette démarche est indépendante du recensement global de la population.

Pour tout renseignement complémentaire, centre du service national et de la jeunesse de NANCY au 09.70.84.51.51. www.defense.gouv.fr/jdc ou www.service-public.fr

• URBANISME

Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent être faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable en Mairie :

DECLARATION PREALABLE pour les travaux de faible envergure (modification de façade, modification des ouvertures, création d'ouvertures, création d'une surface au sol inférieure à 20 m²...).

PERMIS DE CONSTRUIRE pour les autres travaux (construction d'une surface au sol supérieure à 20 m², changement de destination, modification de volume des bâtiments, soit par création de niveaux, soit par surélévation de la toiture...)

Plus d'informations sur www.raville.fr. Vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme sur internet via le portail accessible sur le site de la commune. Toutes les démarches se feront en ligne, il ne sera plus nécessaire d'imprimer ou d'envoyer les plis par courrier.

L'avancement du traitement de votre dossier pourra également se faire via le site internet.

➤ Se procurer les documents importants

• LA CARTE D'IDENTITE NATIONALE & LE PASSEPORT BIOMETRIQUE

Les Mairies de Boulay et de Faulquemont sont habilitées à recevoir tous les dossiers de demande. Attention de prendre rendez-vous au préalable (Tél : 03.87.7918.31 Mairie de Boulay ou Tél : 03.87.29.70.00 Mairie de Faulquemont) – Possibilité de préparer le dossier (pré-demande sur internet : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>)

• LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE – LE PERMIS DE CONDUIRE

Toutes les démarches doivent se réaliser en ligne sur internet :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

• AUTRE DOCUMENT

Les extraits d'actes de naissance sont à demander à la mairie qui les a établis.

➤ Autres informations

• POINT TRI



LES POINTS TRI NE SONT PAS DES DECHARGES....

TROIS containers papier sont mis à disposition : un à l'entrée du village, un 2^{ème} à côté du terrain de foot et un 3^{ème} sur le parking de l'école.

UNE SOLUTION existe pour chaque déchet : déchèteries, bacs individuels ou apport volontaire. Respectons les consignes de tri et de collecte.

• NUISANCES SONORES

Merci de bien vouloir respecter les jours et horaires d'autorisation suivants pour l'utilisation de tout matériel sonore de jardinage, de bricolage, tondeuse et autres engins thermiques bruyants :



→ **DU LUNDI AU VENDREDI** : de 8h à 12h et de 14h à 18h

→ **LES SAMEDIS** : de 9h à 12h et de 14h à 18h

→ **LES DIMANCHES** de 10h à 12h **UNIQUEMENT**

Ces horaires sont valables en été comme en hiver sans distinction.

• BRULAGE DES DECHETS VERTS

Le brulage des déchets verts à l'aire libre est **INTERDIT PAR ARRETE PREFECTORAL**.

Les particuliers (tout comme les professionnels) ont à disposition TROIS DECHETERIES dont UNE A PROXIMITE pouvant prendre en charge les déchets verts sur la commune de COURCELLES-CHAUSSY.

DEROGATIONS : Seuls les Préfets peuvent déroger au principe de l'interdiction de brûlage des déchets verts, sur proposition de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

➤ gestion des déchets

La gestion des déchets est une compétence intercommunale. Pour tout information, contactez la CCHCPP ☎ 03 87 64 10 63



• RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

IL SE FAIT LE LUNDI MATIN

à partir de 6h du 1^{er} novembre au 30 avril

à partir de 5h du 1^{er} mai au 31 octobre

Lorsque que le **LUNDI** est férié, le ramassage se fait le **lendemain**, mardi matin.

• RAMASSAGE DES EMBALLAGES RECYCLABLES

IL SE FAIT LE VENDREDI MATIN

à partir de 6h du 1^{er} novembre au 30 avril

à partir de 5h du 1^{er} mai au 31 octobre

Lorsque que le **VENDREDI** est férié, le ramassage se fait la **veille**, jeudi matin.

Retrouvez le calendrier des jours de collecte en 2023 sur www.raville.fr/cadre-de-vie/collecte-des-dechets

• DECHETERIES



Trois déchetteries sont disponibles sur notre secteur :

➔ à **COURCELLES-CHAUSSEY** : « zone Saint Jean » à proximité du magasin LIDL

Lundi de 13h30 à 18h30

Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Vendredi de 13h30 à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

➔ à **COURCELLES-SUR-NIED** : rue de Metz – Lieu-dit « Devant le moulin » à proximité du passage à niveau et de la Voie Verte

Mardi de 13h30 à 18h30

Jeudi de 13h30 à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

➔ à **AVANCY - SAINT BARBE** : rue Dalotte, AVANCY au rond-point de l'Auberge du Soleil d'Or

Mardi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de de 9h à 12h et de 14h à 18h

UN BADGE EST NECESSAIRE POUR ACCEDER AUX DECHETERIES. SE RENSEIGNER AUPRES DE LA CCHCPP.